



Le Président

5 avenue de la Paix
C.S. 10164
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 36 04 34
Fax 03 88 36 00 63

HOTEL DE ROQUELAURE

Monsieur Frédéric CUVILLIER

Ministre délégué auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

**246 Boulevard St Germain
75700 PARIS**

Strasbourg, 5 juillet 2013

DB/IT-D – 2013.049

Monsieur le Ministre,

Le projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg est évoqué depuis plus de 30 ans. La procédure légale d'approbation de ce projet a démarré en 1999 pour aboutir à une Déclaration d'Utilité Publique intervenue en Conseil d'Etat en 2010 affirmant l'intérêt et l'efficacité du projet.

Malgré cette procédure finalisée, le projet a fait l'objet d'un retrait, alors que la situation d'engorgement de l'A35 classe Strasbourg parmi les 5 villes les plus saturées de France, Ile-de-France comprise.

Vous avez, cependant, décidé de missionner le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en vue de l'élaboration d'un rapport sur l'accessibilité de l'agglomération strasbourgeoise

Parallèlement, le rapport de la commission Mobilité 21 présidée par Monsieur Philippe DURON a estimé que le Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO) n'était pas à retenir parmi les projets de "première priorité" et qu'il devra faire l'objet d'une nouvelle évaluation.

Or, les conclusions de la Commission Mobilité 21, basées sur un classement national des priorités au regard des financements publics, repose dans ce cas précis sur un postulat erroné, puisque le régime de la concession, retenu pour le GCO, nécessiterait peu de fonds publics.

Nous souhaitons rappeler que la saturation actuelle de l'A35, et la non réalisation du GCO, fragilisent considérablement le développement de la région strasbourgeoise et pénalisent quotidiennement ses habitants et ses acteurs économiques.

Nous souhaitons vivement que la mission que vous avez confiée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable aboutisse à rendre un diagnostic transparent et complet, qui prenne en compte tous les enjeux économiques, financiers, sociaux et environnementaux impliqués dans l'accessibilité à l'agglomération strasbourgeoise.

Le statut d'Eurométropole de Strasbourg exige le passage du projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg en priorité 1. L'agglomération a besoin d'une solution de contournement pour le trafic de transit, à l'instar de toutes les métropoles européennes comparables.

Le Grand Contournement Ouest est l'une des composantes essentielles d'un système de transport multimodal, qui doit permettre la mise en œuvre d'une politique renouvelée d'accès à l'agglomération strasbourgeoise, gage de son futur développement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BOLLECKER
Président

